

## MAIRIE DE CABARIOT

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

---

#### **Indemnité représentative de logement des instituteurs :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont donné leur accord pour que l'indemnité représentative de logement 2020 soit identique à celle de 2019 soit 2185 € pour les instituteurs célibataires et à 2731 € pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant.

#### **Adhésion au Groupement de commandes de Rochefort Océan pour la passation de marchés d'achat de denrées alimentaires**

A l'initiative de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, un Groupement d'achat local a été mis en place pour les fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective : yaourts fermiers, viande bovine, poisson frais, légumineuses bio, pâtes artisanales, veau et porc bio. Les collectivités peuvent adhérer à ce groupement d'achat pour les produits de leur choix. Le coordonnateur du groupement est la Cuisine Rochefort Océan.

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre au coordonnateur, un état sincère signé, de ses besoins correspondant à la durée de chacun des marchés ou accords-cadres portés par le groupement.

Il doit respecter le choix du (des) titulaires du (des) marchés et effectuer ses achats auprès de ce (ces) dernier(s).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au groupement d'achat Rochefort Océan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et désigne M. BOISSON Ulrich, 3<sup>e</sup> Adjoint, pour siéger au Groupe de travail. Il sera suppléé par M. DEBIAIS Jean-Baptiste.

L'agent de restauration qui établit les menus est chargé de rédiger un état de ses besoins.

Une réunion des membres de la commission « cantine » sera programmée dans le courant du mois d'octobre. Les menus, l'organisation dans la préparation et le service seront à l'ordre du jour.

#### **Local Associatif – Rue des Loisirs :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau Local Associatif situé Rue des Loisirs est terminé. Une convention sera signée entre la Commune de Cabariot et l'Association « Union Sportive Amicale des Boulistes de Cabariot » U.S.A.B.C représentée par Mme LIGNERON Christiane, sa Présidente.

L'U.S.A.B.C sera l'utilisateur principal de ce local mais n'en aura pas l'exclusivité. Toute autre association communale pourra, en cas de besoin, l'utiliser en accord avec la Municipalité.

#### **Vente parcelle ZT 161 - « Maisons Elysées Océan »**

Monsieur le Maire a rappelé que la parcelle cadastrée Section ZT 161 d'une superficie de 1305 m<sup>2</sup> a été réservée pour la construction de 8 logements sociaux dans le Lotissement de l'Etang, Rue des Boutons d'Or. Le promoteur immobilier « Maisons Elysées Océan » de Vaux sur Mer s'est porté acquéreur de cette parcelle pour y réaliser

6 logements individuels : 2 T4 et 4 T3

2 logements locatifs collectifs : 2 T2

8 jardins privatifs et 8 places de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la vente de cette parcelle. Le prix de vente est fixé à 65000 € TTC.

Les actes seront reçus chez Maître DUPRAT Virginie, Notaire à Tonnay-Charente

## **Convention Commune-Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Une convention sera établie entre la Commune de Cabariot et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Celle-ci a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la Commune apporte son soutien à Rochefort Habitat Océan pour la réalisation du programme de 8 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée Section ZT 161 – Rue des Boutons d'Or.

### **Subvention 2021 - A.C.C.A**

Après avoir étudié le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021 fournis par l'Association de chasse ACCA de Cabariot, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué la somme de 300.00 €.

### **Subvention coopérative scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer la somme qui sera versée à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la somme de 1000.00 €.

### **Crise sanitaire – loyers commerciaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pendant la crise sanitaire, les loyers des commerces qui ont dû rester fermés n'ont pas fait l'objet d'un titre de recette.

Soit : **8 573.66 €**

<b>MOIS</b>	<b>SALON COIFFURE</b>	<b>Mme COIGNOT Orthophoniste</b>	<b>Mme COUREAU Hypnothérapeute</b>	<b>CAFE/RESTAURANT HOTEL LE CHALET</b>
AVRIL	265.67 €	224.80 €	65.00 €	776.66 €
MAI	265.67 €	224.80 €	65.00 €	776.66 €
NOVEMBRE	265.67 €			776.66 €
DECEMBRE				776.66 €
<b>Total 2020</b>	<b>797.01 €</b>	<b>449.60 €</b>	<b>130.00 €</b>	<b>3106.64 €</b>
JANVIER				776.66 €
FEVRIER				776.66 €
MARS				776.66 €
AVRIL				776.66 €
MAI				776.66 €
JUIN (du 1 au 8)				207.11 €
<b>Total 2021</b>				<b>4090.41 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>797.01 €</b>	<b>449.60 €</b>	<b>130.00 €</b>	<b>7197.05 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers ci-dessus énumérés.

### **Remplacement ouvertures ancien réfectoire – Groupe Scolaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de remplacer les ouvertures de l'ancien réfectoire du Groupe Scolaire qui pourrait servir aux enseignants pour des cours de soutien. Deux devis ont été réceptionnés. C'est l'offre de l'Entreprise SNC CG AGENCEMENT de Moragne qui a été retenue pour un montant de 5 607.60 € HT.

M. le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 24 septembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.**

**A Cabariot, le 24 septembre 2021**

**Le Maire,**

